

Association L'Instant Douceur

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16/08/1901

Déclarée sous la référence : n° W782005241

Procès-Verbal d'assemblée générale

Association L'Instant Douceur
8, résidence Navarre
Val des 4 Pignons
78650 BEYNES

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 Novembre 2015

Le **19 Novembre 2015** les membres de L'Instant Douceur se sont réunis en Assemblée Générale à son siège social sis **8, résidence Navarre Val des 4 pignons 78650 BEYNES**. La convocation a été adressée par la présidente de l'association.

Étaient **présents** à l'Assemblée Générale :

- Nathalie DESPRES
- Salima ABDESSELAM
- Association MAMAN CALINE Représentée par Aline BAUGE
- Zohra MOSTEFA SBAA
- Marie-Gabrielle CODRON

Étaient **représentés** à l'Assemblée Générale :

- Véronique VERPRET
- Laetitia SERVAIS
- Anne-Catherine ZIPPERT
- Association SO NAT
- Angélique BERNISSANT
- Sandrine MABIT

Il a été établie une **feuille de présence** signée par chacun des participants lors de son arrivée à la réunion.

Marie-Gabrielle CODRON, présidente de l'association ouvre la séance à 9H40 et après quelques mots de bienvenue, il est procédé à l'élection des membres du bureau de l'assemblée.

Marie-Gabrielle CODRON est désignée **présidente** de séance et **Aline BAUGE** est désignée **secrétaire de séance chargée de rédiger le procès-verbal**.

La présidente met à disposition des participants la **feuille de présence** et les **pouvoirs** qui lui ont été remis par les personnes désignées mandataire.

Elle donne lecture de l'ordre du jour :

- présentation et approbation du rapport financier et moral
- approbation des comptes de l'exercice du 17/10/2014 au 16/10/2015
- renouvellement du bureau
- montant de la cotisation annuelle
- règlement intérieur

Le siège social est fixé au 8 résidence Navarre 78650 BEYNES

Tel : 06.28.03.55.89

Association L'Instant Douceur

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16/08/1901

Déclarée sous la référence : n° W782005241

Délibération de l'Assemblée Générale sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

1 Approbation des comptes

La présidente présente le bilan comptable de l'exercice clos le 16 Octobre 2015, l'Assemblée Générale **approuve** les comptes de l'exercice, l'Assemblée Générale **clôt** le 16 Octobre 2015 à l'**unanimité des voix**.

2 Election des membres du bureau

Il est procédé à l'élection des membres du bureau, les membres se représentent pour les mêmes postes.

L'assemblée Générale **approuve** la nomination de :

- Marie-Gabrielle CODRON (PRESIDENTE)
- Laurence LEFEVRE (TRESORIERE)
- Géraldine GAGGIOLI-RUNGEARD (SECRETAIRE)

au bureau à l'**unanimité des voix**.

3 Montant de l'adhésion

Le montant de l'adhésion **reste inchangé** toujours **10€** de cotisation annuelle.

4 Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'association L'Instant Douceur a été **approuvé** à l'unanimité.

A 10H30, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée.

Fait à **Beynes**

Le **19 Novembre 2015**

La Présidente
Marie-Gabrielle CODRON
(Signature)



La Secrétaire
Aline BAUGE
(Signature)



Le siège social est fixé au 8 résidence Navarre 78650 BEYNES
Tel : 06.28.03.55.89